

8 mars 2019

À qui de droit :

OBJET : JTI-MACDONALD CORP.

Veillez prendre note que le 8 mars 2019, JTI-Macdonald Corp. (le « **Demandeur** » ou « **JTIM** ») a demandé et obtenu une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») à la Cour supérieure de Justice de l'Ontario (Rôle commercial) (la « **Cour** »).

Restructuration Deloitte Inc. a été nommé contrôleur des procédures du Demandeur en vertu de la LACC (le « **Contrôleur** ») conformément à l'ordonnance initiale de la Cour datée du 8 mars 2019 (l'« **Ordonnance initiale** »).

Des copies de l'Ordonnance initiale et les documents du Demandeur peuvent être consultés dans le site web du Contrôleur à l'adresse suivante: www.insolvencies.deloitte.ca/fr-ca/JTIM (le « **Site web** »).

L'Ordonnance initiale prévoit, entre autres, un arrêt des procédures jusqu'au 5 avril 2019 (la « **Période d'arrêt** ») concernant le Demandeur. La Période d'arrêt pourrait être prolongée de temps à autre par la Cour.

Durant la Période d'arrêt, il est interdit à toutes les parties d'entreprendre ou de continuer des mesures légales ou d'exécution contre le Demandeur, et tous les droits et recours de toute partie à l'encontre ou au sujet du Demandeur ou de ses actifs sont arrêtés et suspendus, sauf avec l'accord écrit du Demandeur et du Contrôleur ou l'autorisation de la Cour.

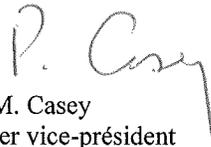
Une requête en révision de l'Ordonnance initiale sera entendue le 4 avril 2019 (l'« **Audience de la requête en révision** »). À cette audience, toute partie intéressée qui souhaite que l'Ordonnance initiale soit modifiée pourra comparaître ou déposer une requête devant la Cour sur remise d'un avis aux parties touchées, tel qu'il est indiqué dans l'Ordonnance initiale. Les documents connexes de la Cour et des mises à jour à propos de la date et de l'heure de l'audience de la requête en révision, s'il y a lieu, seront affichés sur le Site web du Contrôleur.

Les créanciers ne sont pas tenus de présenter une preuve de réclamation pour le moment.

JTIM a inclus dans le présent envoi une communication distincte à l'intention de ses fournisseurs qui décrit, entre autres, son intention de maintenir ses pratiques commerciales normales en vertu des procédures de la LACC.

Les personnes qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements ne figurant pas dans le Site web doivent communiquer avec le Contrôleur par courriel à l'adresse jtim@deloitte.ca ou par téléphone au 1-833-765-1452.

Restructuration Deloitte Inc.
À titre de Contrôleur de JTI-Macdonald Corp. nommé par la Cour
et non en sa capacité personnelle

Par : 
Paul M. Casey
Premier vice-président